

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Incendie: mort tragique d'une sexagénaire et son fils

S.M  
Libreville/Gabon

**N**OURATOU Toukourou, Béninoise, la soixantaine révolue, et son fils Fawaz Dine Adio Sounkebe, 21 ans, né au Gabon, ont péri, le 20 décembre dernier, dans un incendie survenu dans le studio qu'ils occupaient au Boulevard Triomphal, non loin de l'ambassade de Russie. D'après les témoignages, le jour du drame le 13 décembre 2022, une odeur de gaz s'échappait toujours du logement après le sinistre. Sorti tôt le matin, le jeune homme qui se déplace avec des béquilles à la suite d'un accident de travail survenu en 2021, regagne la maison avant sa mère. Puis, vient le tour de cette dernière qui exerce une petite activité commerciale pour subvenir à leurs besoins. Après la prière de 18 heures, pendant que son fils est allongé sur son lit, la sexagénaire décide de faire la cuisine. Sauf qu'en craquant l'allumette, un immense feu se déclare et se répand à toute la pièce. Si Nouratou Toukourou sort précipitamment du studio pour appeler à l'aide, elle réalise peu après que son fils frappé d'invalidité s'y trouve toujours. Aussi décide-t-elle de braver le brasier pour l'en extraire. Mais, les deux ressortent tels des torches humaines. Promptement, les voisins présents volent à leur secours et réussissent à éteindre les flammes qui les enveloppaient. Compte tenu de leurs brûlures, on procède immédiatement à leur évacuation vers l'hôpital d'instruction des armées Omar Bongo Ondimba de Melen. Admis en soins intensifs, la mère et le fils sont passés, une semaine plus tard, de vie à trépas. D'abord Fawaz Dine Adio Sounkebe, en matinée. Et au moment que ce dernier était en train d'être inhumé dans l'après-midi, sa mère rendait l'âme. Le lendemain de ce drame, les voisins s'interrogent toujours sur la nature de cet incendie. Ils ne comprennent pas, par exemple, pourquoi ces deux personnes ont pris feu sans que les flammes ne s'en prennent aux vêtements qu'ils portaient ? Chose curieuse, le feu a épargné le studio resté intact. Ainsi que la source des flammes que sont le détendeur, le réchaud et la bouteille de gaz.



Photo: Chris OYAME/L'Union

L'hôpital militaire où les victimes ont rendu l'âme à quelques heures d'intervalle.

### CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE ET DE GARANTIE SOCIALE

#### AVIS D'APPEL D'OFFRES

Date de lancement : **Mardi 13 Décembre 2022**  
Appel d'offres : **N° 01 / CNAMGS/DG/2022**  
Nom du projet : **Acquisition de Matériels Informatiques**  
Source de financement : **Fonds propres de la CNAMGS, exercice 2022**

#### 1. OBJET

La Direction Générale de la CNAMGS lance un appel d'offres pour l'acquisition du matériel informatique.

#### 2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est réparti en lot unique et indivisible : **Acquisition de 150 ordinateurs fixes**

#### 3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

#### 4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

#### 5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de **200 000 F CFA**. Ce montant est de cent mille (100 000) francs CFA pour les PME disposant d'un agrément PME conformément à l'arrêté n° 032.21/MER/MBCP du 21 juillet 2021 fixant le barème des frais de passation des marchés publics. Ce paiement se fera sur

présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à la même adresse :

**Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale**  
**Services Normes et Contrats au 4ème étage du Siège**  
**Sise au Boulevard de l'Indépendance**  
**BP 3999 Libreville**  
**Tél. 011 77 59 66 / 065 95 46 47**

#### 6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

#### 7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le Mardi 03 janvier 2023 à 9h00 et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant de l'offre HT.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

#### 6. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le Mardi 03 janvier 2023 à 10h00 dans la salle du Conseil d'Administration de la CNAMGS.

Directeur Général de la Caisse  
Nationale d'Assurance Maladie et de  
Garantie Sociale



Séverin Maxime ANGUILE

Le Directeur Général des Marchés  
Publics



Eugène Pénafort MINTSA OYAME